

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 15 janvier 2018 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

18-01-15-4531 **Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2017;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en décembre 2017;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 décembre 2017;
- D) Période d'information du maire;
 -
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Mandat pour l'appel d'offres pour le contrat d'assurance collective des employés de la Ville ;
- 20.2 Autorisation – Fourniture de service pour le déneigement du trottoir de la rue Châteauguay à Godmanchester;
- 20.3 Autorisation - Achat de 3 appareils respiratoires Scott avec cylindres ;
- 20.4 Autorisation - Mandat à Me Marc Lalonde – Avis juridique en rapport à l'application de l'article 201 de la LAU;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Demande de contribution financière – Société d'agriculture de Huntingdon Inc;
- 30.2 Autorisation – Demande de contribution financière – Paroisse St-Joseph ;
- 30.3 Approbation – Achat de billets pour le Vins et Fromages du Club Optimiste de Huntingdon;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Avis de motion et présentation - Projet de règlement décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux;
- 40.2 Avis de motion – Règlement concernant les assurances collectives des employés;
- 40.3 Adoption – Demande de PIIA – 103, rue Châteauguay – Enseigne;
- 40.4 Avis de motion – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation - Démission de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- 50.2 Approbation - Désignation temporaire de Johanne Hébert à titre de personne responsable de l'émission des permis et certificats;

60. –VARIA

- 60.1 Approbation – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

18-01-15-4532

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 15 janvier 2018 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y ajoutant le sujet suivant, à savoir :

30.4 – Autorisation – Demande de contribution - Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2017

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2017.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2017

Comptes à payer – Décembre 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 décembre 2017

Dépenses d'investissement – Décembre 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de décembre 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Jeudi et vendredi dernier, l'eau de la rivière Châteauguay a montée rapidement comme vous avez pu le constater. Il a fallu faire une intervention en brisant la glace afin de permettre à l'eau de circuler. Le ministère du Transport n'a pas voulu intervenir parce que la glace ne touchait pas les ponts. Alors on a pris la décision de faire venir une pelle pour éviter l'inondation du centre-ville. L'eau qui était sur les terrains du garage de C.J. Kyle, Chrysler et de Poils & Plumes a reculé d'environ 15 mètres. Alors l'intervention a été un succès. C'est parfois en prenant la bonne décision au bon moment que nous pouvons éviter des problèmes. À travers le Québec, il y a des municipalités et des villes qui ont été inondées.

Je tiens à féliciter toutes les personnes qui sont intervenu et qui ont démontré que c'est souvent l'expérience qui compte.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

Mme Sylvie Painchaud : Beaucoup d'eau s'est accumulée dans la rue Somerville dû à la fonte des neiges.

Il y est mentionné qu'un puisard sera installé par les employés du département des travaux publics au cours de l'été afin d'évacuer l'eau.

La directrice générale mentionne avoir reçu des appels de citoyens en rapport à l'odeur de chlore dans l'eau. Elle informe le conseil et les citoyens qu'il est normal que l'eau potable ait une odeur plus prononcé en chlore. La situation est due à la période de fonte des neiges que nous avons eu récemment. Durant les périodes de dégel, les opérateurs de l'usine de traitement de l'eau potable doivent ajuster le dosage des produits chimiques en y ajoutant de l'azote ammoniacal qui réagit avec le chlore.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-01-15-4533

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 21 décembre 2017

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 21 décembre 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-01-15-4534

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 21 décembre 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Mandat d'appel d'offres pour le contrat d'assurance collective des employés de la Ville

Considérant qu'en vertu de l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) un contrat d'assurance adjugé par soumissions pour une période inférieure à cinq ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq ans. Les primes peuvent, après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période;

Considérant que le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Humania vient à échéance le 31 mars 2018 et que la Ville se doit de procéder à un nouvel appel d'offres afin de respecter la période maximale de cinq (5) ans;

Considérant qu'il y a lieu de mandater le cabinet de services financiers Les Assurances Joanne Brisson Dumouchel Inc afin de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du

contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon;

18-01-15-4535

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le cabinet de services financiers Les Assurances Joanne Brisson Dumouchel Inc à procéder par appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon et de procéder à l'étude des protections, taux et frais des soumissions déposées.

Adopté

Fourniture de service pour le déneigement du trottoir de la rue Châteauguay à Godmanchester

Considérant que la municipalité de Godmanchester demande à la Ville de Huntingdon de déneiger la partie du trottoir de la rue Châteauguay entre les rues Pigeon et Monseigneur David sur une longueur de 66 mètres laquelle est située sur le territoire de Godmanchester;

Considérant l'entente négociée entre la Ville de Huntingdon et la municipalité de Godmanchester en rapport à l'échange de service à titre gratuit d'entretien et de déneigement de la rue Monseigneur David et du Chemin Ridge.

18-01-15-4536

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le département des travaux publics à procéder au déneigement du trottoir sur la section de la rue Châteauguay entre les rues Pigeon et Monseigneur David sur une longueur de 66 mètres laquelle est située sur le territoire de Godmanchester;

Que les termes de cette résolution fassent partie intégrante de l'entente relative à la fourniture de service pour l'entretien de la rue Monseigneur David et du Chemin Ridge à être entérinée par les municipalités.

Adopté

Achat de 3 appareils respiratoires Scott avec cylindres

Considérant que le 20 décembre 2017, la municipalité a reçu une offre de la compagnie CMP Mayer inc pour l'achat d'appareils respiratoires Scott X3 de 4500 psi, complet avec détecteur de mouvement et cylindre de 45 minutes 4500 psi au prix spécial de 5 500 \$ au lieu du prix régulier de 8 130 \$;

Considérant que dans son budget 2018, la Ville devait affecter des crédits de 21 500 \$ pour le remplacement de trois (3) de ses appareils respiratoires ayant atteint la fin de sa durée de vie utile;

Considérant qu'annuellement la Ville prévoit dans son budget des crédits de 3 500 \$ pour l'achat de deux (2) cylindres d'air comprimé fournissant de l'air respirable aux utilisateurs d'appareils respiratoires.

18-01-15-4537

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise la dépense de 16 500 \$ excluant les taxes pour l'achat de 3 appareils respiratoires plus 3 cylindres.

Que la dépense de 17 384,89 \$ soit financée à même le budget 2018 et que des crédits à cet effet soit imputés au poste budgétaire 22 22035 725.

Adopté

Mandat à Me Marc Lalonde – Avis juridique en rapport à l'application de l'article 201 de la LAU

Considérant les voix exprimées lors du vote des résolutions no 7874-11-17 et 7881-11-17 du Conseil des maires de la MRC du Haut-St-Laurent;

Considérant que l'article 201 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que pour qu'une décision positive soit prise par le conseil des maires, les voix exprimées doivent être majoritairement positives et le total des populations attribuées aux représentants qui ont exprimé des voix positives doit équivaloir à plus de la moitié du total des populations attribuées aux représentants qui ont voté;

Considérant que la Ville de Huntingdon est d'avis que le Conseil des maires de la MRC du Haut-St-Laurent ne peut se soustraire à l'obligation de « double-majorité » requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

18-01-15-4538

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que le conseil mandate Me Marc Lalonde de la firme Bélanger, Sauvé pour la préparation d'un avis juridique en regard à l'application de l'article 201 de la L.A.U. dans le cas des résolutions 7874-11-17 et 7881-11-17 du Conseil des maires de la MRC du Haut-St-Laurent;

Que la dépense soit financée à même le budget 2018 au poste budgétaire 02-130-00-412.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière – Société d’Agriculture de Huntingdon

Considérant que la Société d’Agriculture de Huntingdon demande une contribution financière pour les activités de sa Foire annuelle qui aura lieu du 9 au 12 août 2018 ;

18-01-15-4539

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l’unanimité:**

Que le conseil autorise l’octroi d’une contribution financière de l’ordre de 1 500 \$ à la Société Agricole de Huntingdon pour leurs activités lors de la Foire annuelle 2018.

Adopté

Demande de contribution financière – Paroisse St-Joseph

Considérant qu’à l’été 2016, le presbytère de la Paroisse St-Joseph a subi des dommages à la suite de dégâts d’eau résultant d’un problème d’infiltration d’eau et qu’elle a dû assumer le coût des travaux de réparation afin de régler le problème récurrent survenant lors de fortes pluies;

Considérant que la présence d’eau résultant des infiltrations a favorisé le développement des moisissures;

Considérant que des travaux de l’ordre de 17 000 \$ devront être réalisés afin de corriger la situation.

18-01-15-4540

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité:**

Que le conseil autorise l’octroi d’une contribution financière de l’ordre de 100 \$ à la Paroisse St-Joseph pour le financement des travaux de réparation requis pour l’élimination de la présence de moisissure dans le presbytère.

Adopté

Achat de billets pour le «Vins et Fromages» du Club Optimiste de Huntingdon

Considérant que le Club Optimiste de Huntingdon tiendra une dégustation de Vins et Fromages le samedi 27 janvier 2018;

Considérant que lors de cette soirée une bourse sera remise aux Frontaliers Actifs et Artistes de l'École Arthur-Pigeon;

18-01-15-4541

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets au coût de 70 \$ chacun pour l'activité Vins et Fromages du Club Optimiste de Huntingdon.

Adopté

Demande de contribution - Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale

Considérant que le comité organisateur du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale demande une contribution financière pour son édition du Gala qui se tiendra à Saint-Anicet le 16 mai 2018;

Considérant que le Conseil municipal de Huntingdon a à cœur d'appuyer les jeunes du Haut-St-Laurent qui ont envie de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, les saines habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture.

18-01-15-4542

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ pour le financement du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale du 16 mai 2018.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Brossoit selon lequel un règlement décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Maurice Brossoit.

Avis de motion concernant l'assurance collective des employés

Avis de motion est donné par monsieur Denis St-Cyr selon lequel un règlement décrétant l'adoption d'un règlement concernant

l'assurance collective des employés sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Demande de PIIA – 103, rue Châteauguay – Enseigne

Considérant qu'une demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne au 103, rue Châteauguay, lot 3 230 284, a été soumise pour étude;

Considérant que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 637-2001;

Considérant que lors de la rencontre tenue en octobre 2015 entre le propriétaire et les membres du CCU, il a été mentionné qu'une enseigne serait installée suivant la réalisation des travaux de réfection de la façade ;

Considérant que lors de la séance tenue le 2 novembre 2015, le Conseil municipal a autorisé, par sa résolution no 15-11-02-3955, le projet de réaménagement de la façade de l'immeuble du 103, rue Châteauguay, lot 3 230 284 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Considérant les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

18-01-15-4543

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Dominic Tremblay

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la demande du PIIA pour le 103, rue Châteauguay telle que présentée.

Adopté

Avis de motion – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Avis de motion est donné par madame Andrea Geary selon lequel un règlement décrétant l'adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le règlement a pour but de retirer l'obligation de demander une autorisation en vertu du PIIA lors de l'installation d'une enseigne étant donné que le règlement de zonage # 512 prévoit déjà les normes et les dispositions à cet effet.

Le conseil désire ainsi réduire les délais pour l'obtention d'un permis pour l'installation des enseignes.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Démission de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Considérant que depuis le 1^{er} novembre 2017, l'inspecteur en bâtiment et en environnement est en congé de maladie ;

Considérant que le 9 janvier 2018, l'inspecteur a transmis une lettre de démission prenant effet le 10 janvier 2018 ;

18-01-15-4544

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le Conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Ahmed Labbaci en date du 10 janvier 2018 et lui souhaite beaucoup de succès dans la suite de sa carrière.

Adopté

Désignation temporaire de Johanne Hébert à titre de personne responsable de la délivrance des permis et certificats

Considérant que le 9 janvier 2018, l'inspecteur a transmis une lettre de démission prenant effet le 10 janvier 2018 ;

Considérant les délais requis pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

Considérant que l'article 119 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que le Conseil municipal peut, par règlement, désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats ;

Considérant que selon les dispositions du chapitre 3 du Règlement 515 sur les permis et certificats, l'inspecteur en bâtiment a la responsabilité de l'émission des permis et certificats conformément aux articles 119, 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

18-01-15-4545

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le Conseil municipal désigne temporairement madame Johanne Hébert, directrice générale, au poste de fonctionnaire municipale responsable de la délivrance des permis et certificats pour la durée de la vacance dudit poste.

Adopté

60. VARIA

Approbation et autorisation du dépôt du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

Considérant qu'en 2008, la Ville a adopté son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et que suivant les travaux prioritaires identifiés, un investissement de 5,5 millions de dollars a été réalisé en réfection de conduites dont 3,5 millions par le biais de subvention;

Considérant que depuis le 1er janvier 2016, un Plan d'intervention préparé selon le guide révisé est exigé à toute municipalité qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du programme TECQ.

Considérant qu'à cet effet, la Ville a mandaté la firme d'ingénierie Comeau-Expert pour la réalisation de la mise à jour de son plan d'intervention;

Considérant que la ville de Huntingdon a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018 préparé par la firme Comeau-expert et qu'elle est en accord avec les recommandations de cette dernière quant aux travaux prioritaires identifiés;

18-01-15-4546

Il est proposé par madame Andrea Geary

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que le Conseil municipal accepte le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par Comeau expert et autorise son dépôt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Les lettres patentes du nouvel «Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent» ont été reçues. La première réunion du nouvel organisme aura lieu ce mois-ci.

Mme Andrea Geary: Elle félicite les employés du département des travaux publics pour leur excellent travail de déneigement des rues au cours des dernières tempêtes.

M. Dominic Tremblay : Quelques membres du conseil ainsi que lui-même vont suivre des formations pour leurs nouvelles fonctions d'élus.

Il informe les citoyens que «Le plus petit festival d'animation au monde», organisé par M. Alain Boisvert, sera présenté à la Petite Bibliothèque verte de Huntingdon.

Il mentionne que les membres du conseil se pencheront sur la formule qui sera adoptée pour la création d'un comité visant à favoriser les échanges entre les élus et les citoyens afin de connaître les intérêts et les différentes préoccupations de chacun.

M. Florent Ricard : Il ne peut assister à la réunion du conseil d'administration du Marché Fermier, dont il est le représentant de la Ville, puisqu'elle a lieu ce soir.

M. Maurice Brossoit : Il félicite les employés du département des travaux publics pour leur excellent travail pour régler le problème des égouts dans son secteur.

Monsieur Rémi Robidoux : Still Standing a présenté en décembre dernier un spectacle d'humour sur la Ville de Huntingdon lequel sera diffusé à CBC très bientôt. Ce fut un grand succès. Il remercie Mme Nancy Westerman d'avoir travaillé à la réalisation de ce projet.

Il félicite M. Marco Gauthier, directeur des travaux publics et des infrastructures de la ville pour son travail et son dévouement lors de la fonte des glaces des derniers jours. Sa décision de retenir les services d'une pelle mécanique pour briser les glaces près du pont de la rivière Châteauguay a fait en sorte d'éviter une inondation imminente.

M. André Brunette : Un projet domiciliaire devrait s'implanter bientôt près de l'immeuble des Habitations des Tisserandes et un deuxième dans le secteur de la rue Cunningham. Près de 120 logements devraient y être construits.

Le maire ouvre de nouveau la période de question afin de permettre à un citoyen de prendre la parole :

M. Gilles Baril : Il est locataire dans un logement de la rue Châteauguay. Il demande les raisons pour lesquelles la ville entasse de la neige sur le terrain de la propriété où il habite. Selon lui, il y a plus de neige sur son terrain que sur les autres terrains. Il mentionne que la neige est contaminée ce qui va endommager son gazon.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

18-01-15-4547

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 09.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière